

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 15 février deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
9 février 2024

Étaient présents :
Mme Hélène AUBRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Paul GONCALVES, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Brigitte MALOT, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication
sur le site internet de la
ville,
20 février 2024

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 19
Votants 25

Procurations :
Mme Mireille BAUDRY à M. Christian CAPRON, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Sylvain HEMARD à M. Thierry DUPRAY, Mme Dominique LEPEME à M. Lionel DURAME, M. André RIC à M. Didier BOQUET, M. VOIMENT Alexandre à Mme Céline CIVES.

Excusés :
M. Christophe GIRARD, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-013	Vente d'un bien communal - Ancienne poste de Saint Wandrille n° 2 et 4 rue de l'Oiseau Bleu
------------	--

Vu les articles L 2241 et L 2122-21 du Code Général des Collectivités territoriale.

Vu la délibération n° DL2023-41 en date du 6 avril 2023

Considérant que la commune de Rives-en-Seine est propriétaire de l'immeuble situé 2 et 4 rue de l'Oiseau Bleu, cadastré AB n°309 d'une surface de 378 m² ;

Considérant que cet immeuble d'environ 135 m² comprend notamment un séjour, une cuisine, deux bureaux et trois chambres répartis sur un rez-de-chaussée, un étage et un comble ;

Considérant que l'immeuble autrefois dévolu en partie à La Poste et à un restaurant, puis provisoirement à l'accueil d'une praticienne et d'un logement, est maintenant vacant ;

Considérant l'avis de valeur de la Direction régionale des Finances Publiques de Normandie ;

Considérant également les estimations réalisées par des agences immobilières ;

Considérant que le bien a été mis en vente à 180 000 euros net vendeur sur le site internet de la commune n'a suscité aucune offre durant plusieurs mois. Qu'à la suite le bien a été mis en vente à 180 000 euros net vendeur dans trois agences immobilières locales mandatées à cet effet. Qu'après trois mois sans aucune offre, il a été décidé de baisser le prix à 160 000 euros net vendeur ;

Considérant que par mail en date 10 février 2024, l'agence du Mascaret a transmis à Monsieur le Maire de Rives-en-Seine une offre pour un montant de 157 000 euros soit une un prix net vendeur en faveur de la commune de 150 000 euros hors frais d'agence s'élevant à 7000 euros ;

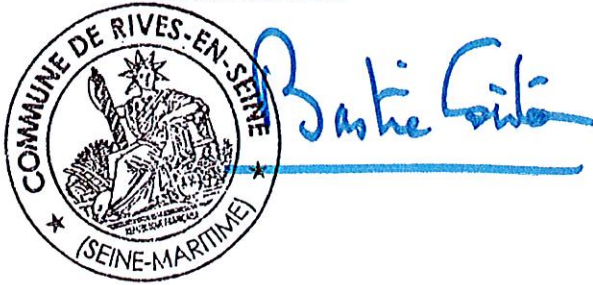
Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De réaliser préalablement à la vente, la division des parcelles 659 AB 309, 359, 357 par un géomètre, les frais étant à la charge de la commune.
- De l'autoriser à signer le compromis de vente dans les conditions susmentionnées soit un montant de 157 000 euros répartis comme suit : 150 000 euros net vendeur payé par l'acquéreur à la commune et 7000 euros de frais d'agence payé par l'acquéreur à l'Agence du Mascaret.
- De l'autoriser à signer l'acte authentique de vente et mandater, à cet effet, l'étude de Maître Denoyelle-Vattier.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET